ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Parc Schtroumpfs

Question écrite n° 40070

Texte de la question

M. Jean Kiffer appelle a nouveau l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la catastrophe financiere du parc attractif des « Schtroumpfs ». Dans la reponse a la precedente question ecrite no 15409 parue au J.O. AN(Q) du 29 aout 1994, son predecesseur au ministere de la justice lui avait precise que « les services de la chancellerie veillent a ce que cette procedure ne subisse aucun retard injustifie ». Or, deux annees plus tard, aucune suite a cette affaire n'a ete portee a sa connaissance. Il lui rappelle en effet, que, dans ce scandale financier, pres de 500 millions de francs constituant de l'argent public, initialement destine a la reconversion du bassin siderurgique de Lorraine ont ete engloutis. C'est pourquoi, il lui demande quelles sont les conclusions que la justice est en mesure de fournir aujourd'hui, et plus precisement quels sont les resultats de l'information judiciaire ouverte depuis quatre ans, comme le ministre l'avait annonce dans sa reponse a la question ecrite precitee.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaitre a l'honorable parlementaire que l'information judiciaire qu'il a evoquee dans sa question ecrite porte sur des faits dont la multiplicite et l'importance necessitent des investigations techniques approfondies, y compris au plan international. Le garde des sceaux peut a nouveau assurer a l'honorable parlementaire que les services competents de la chancellerie veillent, dans la limite de leurs attributions, a ce que cette procedure complexe soit diligentee dans un delai raisonnable, tant pour ce qui concerne les actes d'enquete devant etre accomplis sur le territoire francais que pour ceux qui supposent la mise en oeuvre de l'entraide repressive internationale.

Données clés

Auteur : M. Kiffer Jean
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40070
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3217
Réponse publiée le : 28 octobre 1996, page 5672